



L'arbre

Infrastructure verte

Une politique qui prend racine

JUIN 2018

longueuil



**«Quand il tombe,
l'arbre fait deux trous.
Celui dans le ciel
est le plus grand.»
— Félix Leclerc**

**Arbre centenaire de la Ville
80, rue Saint-Charles Est**

Table des matières

Mot de la mairesse	4
Mot du président de la Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable	5
Préambule	6
L'arbre urbain	8
Fonctions reliées à l'environnement et à la qualité de vie	8
Fonctions écologiques	9
Fonctions sociales	10
Fonctions économiques	10
État de la situation	12
Vision 2030 : objectif canopée 25 %	15
Orientations et plan d'action	16
1. Augmenter significativement la plantation d'arbres et accroître la canopée urbaine	18
2. Placer l'arbre existant en amont des décisions lors de la planification des secteurs à développer et à redévelopper	19
3. Favoriser la croissance des arbres et la résilience aux maladies et aux insectes ravageurs	20
4. Assurer la prise de décisions et la planification des actions sur la base d'une connaissance juste et approfondie de la forêt urbaine et de ses particularités	21
5. Bonifier le cadre légal de compétence municipale relativement à la préservation et à la plantation des arbres	22
6. Engager la ville, les citoyens, les organismes, les entreprises à la protection et à la gestion des arbres	23
Conclusion	24
Bibliographie	26

Dans ce document, le masculin est utilisé dans l'unique but d'alléger le texte.

La nature **en ville**



Sans arbre, Longueuil ne serait pas la ville que l'on connaît aujourd'hui et que l'on aime tant. À juste titre, ces végétaux jouent un grand rôle sur le thermomètre de satisfaction des citoyens. Leurs bienfaits environnementaux, économiques et sociaux sont à la fois inestimables et incontestables. Pour être en santé, une ville doit donc maintenir un équilibre sain et harmonieux entre le développement de son territoire et son couvert arborescent, le tout dans le respect de la qualité de vie des citoyens et des générations futures.

Dans cette optique, la Ville de Longueuil s'est dotée d'une *Politique de l'arbre*, un outil de premier plan dans la lutte aux changements climatiques. La Ville s'engage ainsi à planifier et à intégrer sa plantation en amont de ses futures réalisations pour que l'arbre prenne la place qui lui revient. Notre objectif est d'augmenter d'ici 2030 l'indice de la canopée à 25 % sur l'ensemble de notre territoire.

Collectivement, nous avons tous la responsabilité de préserver et d'améliorer le patrimoine arboricole de notre ville. Nous partageons donc cet outil avec vous afin que chacun puisse se l'approprier et contribuer à faire de Longueuil une ville verte et en santé.

Sylvie Parent
Mairesse de Longueuil

Penser autrement pour nos générations futures



Quand mon fils est né, j'ai planté un arbre. Pour la majorité d'entre nous, les arbres sont associés à la vie. Ressource vitale en milieu urbain, leur abondance est devenue synonyme de qualité de vie. Jadis victimes du développement urbain, ils sont considérés aujourd'hui comme des atouts précieux et font partie intégrante de tous nouveaux projets.

Cette nouvelle *Politique de l'arbre* nous convie à penser autrement. Elle met en lumière l'importance des arbres dans notre ville et leurs nombreuses qualités. Ils sont perçus ici comme des infrastructures vertes essentielles à notre environnement. Conséquemment, cette politique nous incite à les respecter et à les préserver.

En tant que président de la Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, vous comprendrez que je vois cette *Politique de l'arbre* comme un premier pas dans la bonne direction. Dans la foulée de nos efforts pour tendre vers une ville encore plus verte, elle constitue une pierre d'assise sur laquelle nos projets s'érigeront. Grâce à elle, nous sommes sur le chemin du succès pour construire un avenir collectif de plus en plus durable à Longueuil.

« Quelqu'un s'assoit à l'ombre aujourd'hui parce que quelqu'un d'autre a planté un arbre il y a longtemps. » – Warren Buffet

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Steve Gagnon'. The signature is stylized with a large loop at the top and a horizontal line at the bottom.

Steve Gagnon
Conseiller municipal et président de la Commission de
l'aménagement du territoire et du développement durable

Préambule

Les arbres doivent être traités avec respect et bienveillance pour les bienfaits qu'ils fournissent. La plantation et la préservation des arbres, tant en milieu urbain que naturel, sont plus importantes que jamais. Nous devons porter une attention particulière aux arbres qui doivent être pensés en termes d'investissement. L'ensemble de la forêt urbaine, tant dans les boisés que le long des rues, joue un rôle important dans la ville et contribue à la biodiversité.

L'arbre, trop souvent apprécié uniquement pour sa valeur ornementale, est une infrastructure verte essentielle à notre environnement. Les arbres réduisent l'impact des gaz à effet de serre en captant le CO₂ atmosphérique, contribuent à la qualité de

l'air, influencent la température, augmentent les îlots de fraîcheur tout en nous protégeant du soleil et offrent une protection contre les grands vents. Les arbres sont des êtres vivants contribuant à la qualité de vie des citoyens de Longueuil. Ils permettent d'économiser sur les coûts de chauffage et de climatisation, aident à contrer l'érosion en retenant les sols, embellissent le paysage, fournissent des abris pour la faune et favorisent l'épanouissement des citoyens comme ils participent à l'équilibre écologique d'une région. Les bienfaits environnementaux, économiques et sociaux des arbres sont incontestables.

Le réchauffement climatique global est une réalité tangible qui amplifie plusieurs problématiques urbaines (MAMOT, 2010) telles que l'augmentation d'îlots de chaleur accentués par la minéralisation du sol, l'augmentation des risques d'inondations et la hausse des gaz à effet de serre. Les municipalités du Québec doivent désormais s'adapter et mettre en place des mesures concrètes pour contrer ces inconvénients.

La présente *Politique de l'arbre* constitue un outil de premier plan dans la lutte aux changements climatiques et elle permettra de conserver la présence d'arbres et d'accroître significativement leur plantation sur le territoire.

Dans ce contexte, la Loi provinciale sur le développement durable, adoptée en 2006, édicte des principes qui doivent être pris en considération par l'ensemble des ministères et des organismes publics dans leurs interventions. La Ville de Longueuil a donc élaboré un Plan stratégique de développement durable (PSDD) adopté en 2013.

D'ailleurs, dans l'une de ses directions stratégiques pour une « Ville verte et bleue », le PSDD propose d'adopter une *Politique de l'arbre* qui intégrerait les actions suivantes :

- connaître et réduire les îlots de chaleur urbains par une planification intégrée de l'aménagement du territoire;
- bonifier le couvert végétal et la biodiversité du domaine public et privé;
- encourager les initiatives de végétalisation citoyennes et des organisations;
- encourager les initiatives de végétalisation des entreprises;
- sensibiliser les citoyens au rôle et à la richesse du patrimoine naturel.

À partir des photos aériennes datées de 2015, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a développé une méthode pour cartographier l'indice de la canopée de tous les arbres d'une grandeur équivalente à 4 mètres et plus. Pour comptabiliser le houppier des arbres sous forme d'indice, on calcule le pourcentage de la superficie du couvert arborescent par rapport au territoire donné.



**Les bienfaits
environnementaux,
économiques et
sociaux des arbres
sont incontestables.**

Piste cyclable de Longueuil

À partir de ces données, la Ville de Longueuil a évalué l'indice de canopée à 22 %, constituant une superficie approximative de 2 550 hectares couvrant ainsi les domaines publics (emprise de rues, parcs et places publiques) et privés (résidences, institutions, commerces, industries ainsi que les zones agricoles) de son territoire.

La mise à jour de la base de données de la canopée est un outil essentiel. Elle permet d'identifier les secteurs où il faut introduire la plantation d'arbres en priorité pour augmenter les îlots de fraîcheur. Plusieurs causes et effets influencent l'indice de la canopée annuellement. Des milliers d'arbres sont plantés sur le territoire de Longueuil pour augmenter le couvert arborescent. Par contre, divers projets de développement, maladies et insectes ravageurs, tels que l'agrile du frêne, affectent l'indice de la canopée à la baisse.

La Ville de Longueuil a l'objectif d'augmenter, d'ici 2030, l'indice de la canopée à 25 %, représentant ainsi un couvert végétal de 15 % sur son territoire pour un total de 2 933 hectares. Pour mettre en place les mesures visant à protéger les arbres existants et à accroître leur présence dans les milieux urbains du territoire longueuillois, la Ville se dote d'une *Politique de l'arbre* et d'un Plan d'action pour les années à venir. De plus, la Ville s'engage à produire un guide technique pour la plantation et l'entretien des arbres pour la communauté et les concepteurs.

À travers cette politique, l'arbre est considéré comme une véritable infrastructure verte faisant partie intégrante d'une ville en santé. À ce titre, Longueuil suit l'exemple d'autres grandes villes telles que

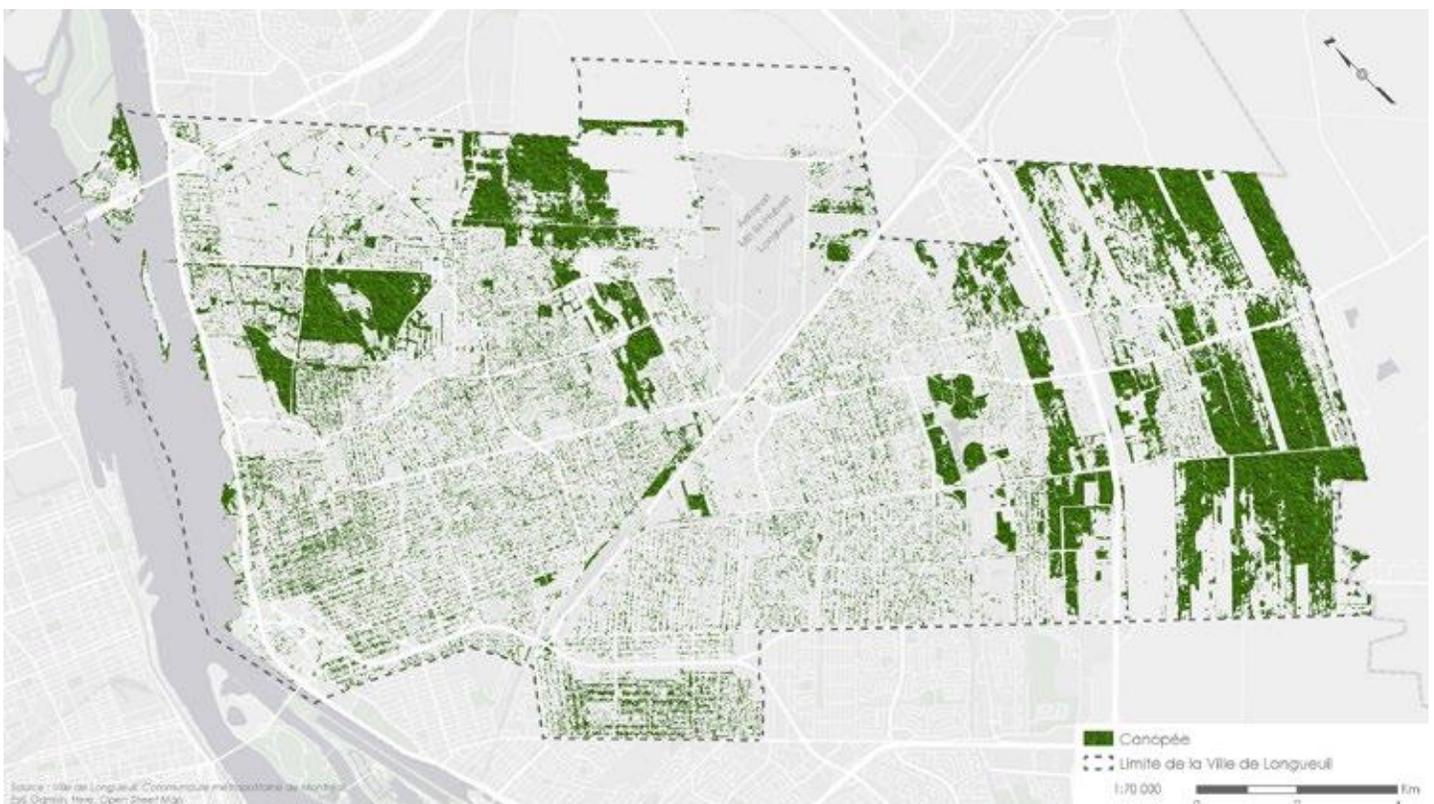
Berlin, Barcelone et New York. Selon la Fondation David Suzuki, on peut définir les infrastructures vertes comme : « L'ensemble des systèmes naturels et semi-naturels, de l'arbre à la trame verte, qui rendent des services essentiels au bien-être des individus et des communautés : de la lutte aux îlots de chaleur en passant par le contrôle des eaux de ruissellement et l'amélioration de la qualité de l'air et de l'eau. » (FDS, novembre 2015)

Ainsi, comme toute infrastructure urbaine, il convient d'assurer son maintien et son amélioration.

Cette *Politique de l'arbre* a été élaborée afin de mettre à la disposition des responsables locaux et des citoyens, une série d'informations et d'actions qui visent à préserver et à améliorer le patrimoine arboricole de la ville. De plus, elle vise à sensibiliser les citoyens, les commerces et les entreprises sur l'importance de l'arbre tant au point de vue écologique qu'économique et sur la nécessité d'agir tous ensemble pour maintenir et accroître la canopée dans la ville.

Elle constitue un outil essentiel sur plusieurs aspects en permettant :

- de dresser la situation actuelle et projetée du couvert arboricole;
- de promouvoir une canopée saine et durable;
- d'encourager des mesures concrètes d'intervention permettant la protection et la mise en valeur de la ressource arbre;
- d'établir des objectifs et un plan d'action;
- d'assurer la coordination des efforts et des projets des différents intervenants autour d'objectifs communs.



L'arbre urbain

Les arbres urbains comprennent l'ensemble de tous les arbres situés à l'intérieur des limites d'une ville, et ce, qu'ils soient plantés ou naturels, dans les parcs, les espaces verts, les berges, les toits-terrasses, les terrains résidentiels, commerciaux, institutionnels ou industriels, dans les zones agricoles ainsi que le long des routes.

D'ailleurs, les arbres vont bien au-delà d'une simple valeur esthétique, ils sont des infrastructures indispensables à la ville. Leurs effets sur le climat sont de loin supérieurs aux surfaces gazonnées et aux friches urbaines arbustives. Leur rôle pour le maintien de la qualité de vie des individus est scientifiquement démontré.

Les arbres rendent de nombreux services à la communauté. Ces « services », que l'on peut nommer « fonctions », influencent directement notre vie quotidienne. Voici quelques-unes de ces fonctions, soit celles reliées à l'environnement et à la qualité de vie, à l'écologie, à la vie sociale et à l'économie.

Fonctions reliées à l'environnement et à la qualité de vie

Selon la publication *Des arbres pour vivre en santé* de la Société de l'arbre du Québec, les quartiers et milieux densément peuplés en arbres contribuent au bien-être de la population en général. La présence d'arbres offre une protection contre le soleil exposant les gens aux rayons UVB.

Les îlots de chaleur urbains sont principalement liés à la dévégétalisation urbaine (Reeves, 2011). Le développement urbain et les abattages d'arbres qui en découlent augmentent l'incidence des îlots de chaleur sur le territoire. Ces îlots qui ont une température plus élevée qu'ailleurs causent et peuvent causer un inconfort lors de canicule. Plusieurs zones industrielles, le secteur de la Place Charles-Le Moyne ainsi que les abords des artères principales, telles que le chemin Chambly et les boulevards Cousineau et Taschereau, montrent une température plus élevée que la normale. La présente politique vise à apporter une attention particulière sur ces secteurs afin d'augmenter les îlots de fraîcheur par la plantation significative d'arbres.

Ainsi, les grandes surfaces minéralisées telles que les toitures, les grands ensembles commerciaux, les stationnements, les autoroutes et l'urbanisation tels que les nouveaux développements, créent des milieux de vie très chauds et rejettent, durant la nuit, la chaleur accumulée le jour et réduisent le rafraîchissement nocturne des zones habitées limitrophes.

L'une des méthodes les plus simples pour réduire les îlots de chaleur consiste à planter des arbres et à s'assurer qu'ils se trouvent dans des conditions idéales afin d'accroître leur canopée. Les arbres,



Quartier résidentiel de Longueuil

grâce à l'ombre qu'ils génèrent, réduisent la radiation solaire au sol ainsi que l'absorption de chaleur des surfaces minéralisées. L'évapotranspiration des arbres agit comme un climatiseur naturel, améliorant ainsi la qualité de vie des citoyens.

Fonctions écologiques

Les feuilles des arbres sont de véritables filtres à air en captant les polluants et les poussières en suspension, influençant considérablement la qualité de l'air que nous respirons. Les arbres dégagent de la vapeur d'eau dans l'atmosphère et transforment le degré d'humidité sur le territoire de Longueuil. Le feuillage des arbres intercepte, absorbe et reflète la radiation solaire pour ainsi réduire l'intensité du rayonnement et la chaleur dégagée. Les arbres, en créant de l'ombrage sur les bâtiments et sur de grandes superficies asphaltées, permettent ainsi d'avoir des températures plus fraîches en rafraîchissant l'air ambiant.

Les arbres interceptent l'eau, l'entreposent, et réduisent les eaux de ruissellement. La présence des arbres réduit le volume d'eau de ruissellement et diminue la pollution des eaux de surface. Les racines des arbres filtrent l'eau pour une meilleure qualité d'eau

et maintiennent le sol en place, stabilisent l'hydrologie du sol et régularisent le niveau de la nappe phréatique. La plantation et la conservation des arbres en milieu urbain contribuent à lutter contre l'érosion du sol qui est fréquente en milieu urbain en raison des travaux de construction et du piétinement. Les arbres interceptent les précipitations telles que la pluie et la neige pour diminuer grandement les eaux de ruissellement de surface, ce qui fait en sorte de réduire l'érosion du sol, principalement pour les sols en pente, les berges et les talus.

Les arbres absorbent le dioxyde de carbone, réduisent les îlots de chaleur et préviennent l'érosion, en plus de servir de support à la biodiversité alors qu'ils sont sources d'abri, de protection et de nourriture à plusieurs mammifères, espèces d'oiseaux et d'insectes en milieu urbain et sont nécessaires pour la survie de cette faune. Les corridors verts permettent à la faune de se déplacer, contribuent au maintien de la biodiversité animale et nous permettent de profiter de sa présence en ville. De plus, les arbres, lorsqu'ils sont plantés le long des étangs, des cours d'eau et des lacs, créent de l'ombre et préviennent le réchauffement de l'eau. La faune aquatique bénéficie donc d'une meilleure oxygénation pour le bienfait de leur survie.

Fonctions sociales

Les arbres encouragent l'activité physique, les loisirs, les sports ainsi que les déplacements actifs en offrant de l'ombre le long des accès piétons et un environnement visuel agréable.

Agissant comme élément structurant d'un quartier où il fait bon vivre, les arbres permettent de structurer l'espace en créant des lieux de natures diverses tels que des corridors de marche, des espaces de jeux et des quartiers attrayants tout en augmentant leur valeur écologique et économique. La présence d'arbres et la diversité des espaces verts contribuent à la vie sociale des quartiers puisqu'ils créent des lieux de rencontre et de rassemblement par le biais des parcs et des places publiques et facilitent ainsi les relations humaines et la cohésion sociale. Les arbres participent à renforcer le sentiment d'appartenance et de fierté communautaire. Ils constituent aussi un outil pédagogique de découverte et de sensibilisation. Les arbres permettent aux citoyens de s'impliquer socialement en participant à des activités de plantation, d'interprétation et d'entretien. De plus, la plantation d'arbres et de végétaux constituent un outil utilisé dans certains processus de réinsertion sociale auprès de jeunes contrevenants ou de personnes sans emploi.

Fonctions économiques

Collectivement, les arbres situés sur le territoire de Longueuil représentent un élément irremplaçable. Il est difficile de déterminer la valeur économique d'un arbre et, contrairement à toute autre infrastructure, les arbres prennent de la valeur avec le temps et rapportent incontestablement à leur milieu environnant.

Les arbres feuillus jouent un rôle de climatiseur naturel. Lorsque les arbres sont situés stratégiquement au sud et à l'ouest des bâtiments, ils peuvent induire une réduction des coûts de climatisation. Pour leur part, les arbres-conifères, plantés au nord des habitations, contribuent à baisser les coûts de chauffage.

Le couvert arborescent a la capacité d'intercepter les eaux de ruissellement alimentant les égouts pluviaux. Les arbres réduisent donc les besoins en infrastructures de drainage et les coûts liés aux débordements des égouts pluviaux.

La présence d'arbres à proximité des habitations hausse la valeur foncière des propriétés. D'autre part, les aménagements paysagers et les arbres en particulier facilitent la revente sur le marché non seulement pour les résidences, mais aussi pour les bâtiments commerciaux.



Les arbres encouragent l'activité physique, les loisirs, les sports ainsi que les déplacements actifs en offrant de l'ombre le long des accès piétons et un environnement visuel agréable.

État de la situation

À partir des données de la CMM, la photo aérienne de Longueuil démontre que la canopée sur les propriétés privées, qu'elles soient à usage résidentiel, commercial ou industriel, représente approximativement 10 % du couvert végétal sur l'ensemble du territoire de Longueuil. La Ville compte sur la réglementation et le soutien du public pour la protection, l'entretien et la plantation d'arbres sur les terrains privés.

La canopée des arbres du domaine public couvre 12 % du territoire de Longueuil : les arbres localisés sur les emprises de rue, entre les trottoirs et les propriétés privées, les parcs et les boisés, les zones agricoles, le long des sentiers récréatifs ainsi que les terrains municipaux, provinciaux et fédéraux.

L'ensemble du couvert arboricole constitue une infrastructure verte dont la responsabilité est partagée entre l'administration de la Ville et les citoyens.

Le développement urbain, les maladies et insectes ravageurs tels que l'agrile du frêne, le vieillissement des arbres ainsi que l'entretien inadéquat ne sont que quelques exemples des défis à surmonter pour permettre le maintien et l'accroissement de la canopée arboricole. Sur le territoire de Longueuil, nous devons porter une attention particulière à certaines artères principales, telles que les voies rapides et les emprises de rue des vieux quartiers, offrant peu d'espace de plantation d'arbres. L'enjeu dans ces secteurs, sans oublier plusieurs centres commerciaux dénudés de verdure, est de trouver des solutions afin d'augmenter significativement la canopée.

Sur le domaine privé, il est nécessaire de conscientiser et de convaincre les citoyens, les commerçants et les entreprises de participer à l'effort collectif afin d'améliorer la qualité de vie de leur milieu. De plus, il y a lieu de les convaincre des bienfaits tant individuels que collectifs associés à la présence d'arbres sur leurs propriétés.

Sur le domaine public, il est nécessaire de développer des pratiques de planification du territoire, de plantation et d'entretien adéquat, de manière à assurer une augmentation substantielle de la canopée.

La *Politique de l'arbre* s'inscrit donc dans un effort collectif en vue d'améliorer le cadre de vie. À l'heure actuelle, la Ville de Longueuil :

- plante environ 650 arbres annuellement dans ses projets d'aménagement afin de favoriser les îlots de fraîcheur, augmenter la biodiversité urbaine et mettre en valeur les milieux de vie;
- tient un événement, à l'occasion du Jour de la Terre, attirant plus de 4 500 citoyens qui se rendent à l'hôtel de ville de Longueuil, où se déroule la Journée verte de Longueuil, une activité annuelle qui vise à sensibiliser les citoyens à la préservation de l'environnement. Lors de cette journée, plus de 1 000 arbres sont distribués aux Longueillois;
- a inventorié environ 35 000 arbres situés sur le domaine public en excluant les boisés et les zones agricoles.

Au cours des dernières années, la Ville de Longueuil a attribué à certains secteurs boisés des statuts de protection :

- en 2005, la Ville de Longueuil a fait un inventaire de ses milieux naturels et a adopté un Plan de conservation et de gestion de ses milieux naturels. Ce plan identifie certains ensembles, dont le boisé Du Tremblay et les parcs Michel-Chartrand et de la Cité;
- le boisé Du Tremblay est actuellement en démarche d'obtention d'un statut de refuge faunique;
- en vigueur depuis 2016, le nouveau Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil a comme objectifs de protéger le couvert forestier existant et de protéger au moins 20 % du territoire d'ici 2035 comme écosystème d'intérêt, soit 6 217 hectares.





Vision 2030

Objectif canopée 25 %

En 2030, Longueuil sera une ville verte, car elle aura un couvert végétal composé de jeunes arbres qui assureront la pérennité de la canopée. Elle sera reconnue pour sa biodiversité par la quantité importante d'arbres matures et de boisés en milieu urbain, tant dans les grands parcs, à travers la zone agricole, de même que dans ses projets de développement ou de redéveloppement.

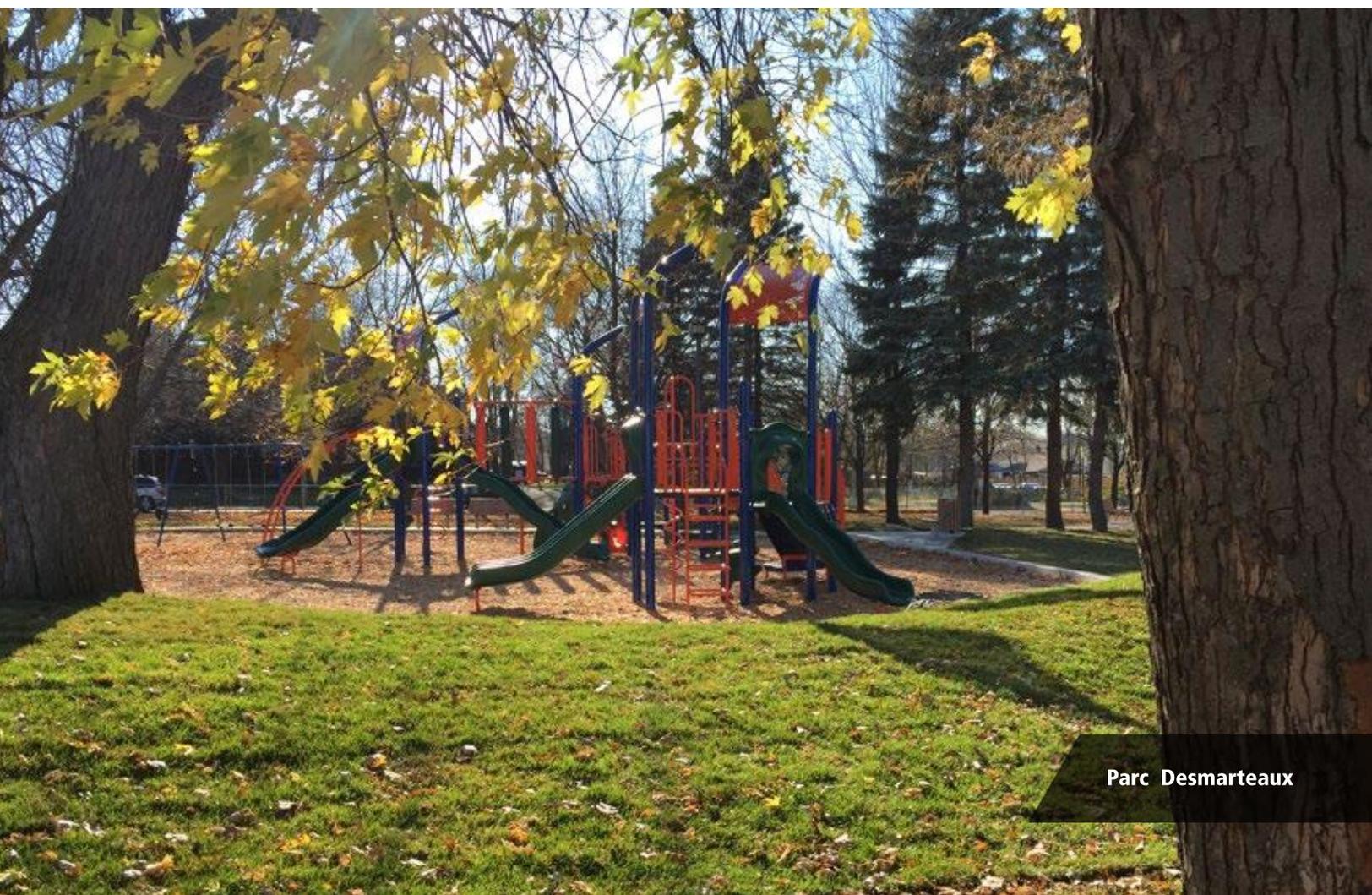
Longueuil aura su préserver ses arbres et les mettre au cœur de ses nouveaux quartiers. Les rues et les places publiques seront des lieux favorables à l'accroissement de la canopée et seront devenues des oasis de verdure pour l'ensemble des Longueuillois. Un corridor vert sera alors perceptible à travers la trame urbaine au lieu des surfaces minérales. Longueuil aura su s'adapter aux changements climatiques en diversifiant les essences d'arbres. Les propriétés privées et publiques feront une juste place à l'arbre, les emprises de rue seront végétalisées, les règlements et les normes de planification et d'aménagement assureront la conservation du couvert arborescent en place ainsi que la plantation et la croissance de nouveaux arbres.

Les citoyens seront sensibilisés à la réelle valeur écologique et économique de l'arbre.

Par la mise en place des différentes actions élaborées dans la présente politique, la Ville s'engage d'ici 2030 à :

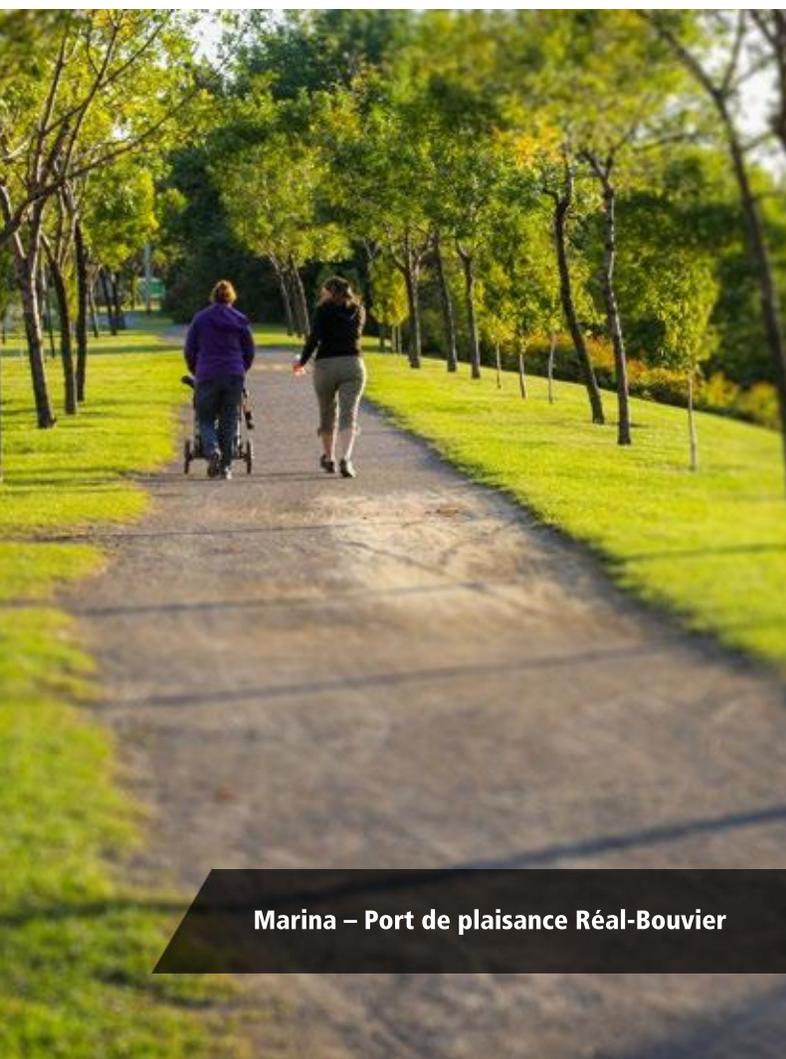
- bonifier le cadre réglementaire et mettre sur pied des méthodes de construction adéquates afin d'augmenter le couvert végétal substantiellement et limiter l'abattage d'arbre;
- atténuer les effets des îlots de chaleur urbains et réduire leur présence sur l'ensemble du territoire en priorisant les interventions dans les îlots de chaleur urbains situés à l'intérieur des milieux de vie;
- conscientiser les citoyens sur la présence essentielle des arbres afin de les mobiliser et de les impliquer dans la conservation et la plantation d'arbres;
- approfondir la connaissance du patrimoine arborescent tout en maintenant à jour une base de données géoréférencées.

Orientations et plan d'action



Parc Desmarceaux

Les arbres contribuent à la qualité de vie des citoyens et représentent une véritable infrastructure verte sur le territoire de Longueuil.



Marina – Port de plaisance Réal-Bouvier

La Ville de Longueuil, consciente des bienfaits des arbres sur les plans écologique et économique, et sur le bien-être des citoyens, démontre son intention d'en faire davantage et présente cette *Politique de l'arbre* qui s'appuie sur deux principes majeurs, soit :

- la reconnaissance que les arbres constituent une véritable infrastructure verte sur le territoire;
- la reconnaissance que les arbres contribuent à la qualité de vie.

Ces principes impliquent :

- qu'il est impératif de considérer les arbres comme essentiels dans une ville au même titre que toutes les infrastructures d'utilité publique;
- qu'il est essentiel de planifier tout développement résidentiel, commercial, industriel et agricole en prenant soin de créer des conditions favorables à la plantation et à la croissance d'arbres;
- qu'il est primordial de revoir les pratiques de gestion afin d'y maintenir des arbres en santé, de les planter et d'assurer leur croissance;
- qu'il est nécessaire d'impliquer les citoyens dans le maintien et l'accroissement de cette infrastructure de responsabilité partagée;
- qu'il est nécessaire de convaincre les commerces et les entreprises de réduire les effets des îlots de chaleur sur leur propriété;
- qu'il est nécessaire de mesurer, d'évaluer et de suivre l'indice de canopée pour assurer une planification adéquate.

Les orientations de la *Politique de l'arbre* requièrent la réalisation d'actions très diversifiées. Certaines d'entre elles nécessitent un minimum de ressources et de temps, alors que d'autres exigent des ajustements profonds au sein de l'organisation.

La croissance des arbres est difficilement perceptible d'année en année. L'analyse de l'indice de la canopée devrait être validée tous les cinq ans afin de mesurer l'atteinte de l'objectif de 25 % de la présente politique.

Dans un objectif de densification arboricole, la planification du développement du territoire de Longueuil doit essentiellement être liée à un plan d'action à long terme, qui nécessitera des efforts continus de la part de la Ville et des citoyens, tout en dégageant annuellement des priorités à court terme.

Certaines actions requièrent des budgets pour la mise en œuvre de la *Politique de l'arbre*. Voici les six grandes orientations avec les actions principales proposées pour concrétiser la vision 2030 de la Ville de Longueuil.

Actions

Augmenter significativement la plantation d'arbres et accroître la canopée urbaine

- ✚ 1. Développer des stratégies pour inciter les propriétaires privés à augmenter l'indice de canopée sur leur terrain.
- ✚ 2. Créer des îlots de fraîcheur dans les projets de développement et de redéveloppement.
- ✚ 3. Concevoir des emprises de rue et repenser leur conception dans les secteurs existants, de façon à intégrer systématiquement une bande de plantation d'arbres de part et d'autre des voies lors de l'aménagement et du réaménagement des voies de circulation.
- ✚ 4. Augmenter les liens entre les différents espaces verts (réseaux linéaires, bâtiments, espaces publics et parcs de conservation).
- ✚ 5. Assurer la régénération continue de la canopée par la plantation anticipée de nouveaux arbres dans les sites déjà plantés d'arbres matures.
- ✚ 6. Poursuivre le programme annuel de remise d'arbres aux citoyens.
- ✚ 7. Mettre en place un programme de suivi de plantations.
- ✚ 8. Planifier les infrastructures de manière à laisser un dégagement suffisant pour la plantation d'arbres en façade des bâtiments résidentiels et commerciaux.
- ✚ 9. Créer un fonds vert afin de bonifier la plantation d'arbres sur le domaine public.

✚ Court terme (0-5 ans) ✚ Moyen terme (5-10 ans) ✚ En continu

2

Actions

Placer l'arbre existant en amont des décisions lors de la planification des secteurs à développer et à redévelopper

- ✚ 1. Utiliser l'arbre comme un élément structurant des sites de développement et de redéveloppement.
- ✚ 2. Assurer la conservation d'aires boisées et d'arbres d'intérêt dans les zones de développement.
- ✚ 3. Accorder un statut de protection à certains boisés d'intérêt, aux peuplements d'arbres matures et aux arbres isolés remarquables qui doivent être identifiés.
- ✚ 4. Adapter les niveaux de terrain permettant de conserver les arbres existants lors de la planification des secteurs à développer.

✚ Court terme (0-5 ans) ✚ Moyen terme (5-10 ans) ✚ En continu

3

Actions

Favoriser la croissance des arbres et la résilience aux maladies et aux insectes ravageurs

- ✚ 1. Assurer un suivi d'entretien et de remplacement adéquat des arbres urbains publics.
- ✚ 2. Assurer le remplacement adéquat des arbres privés.
- ✚ 3. Mettre en place des pratiques innovantes de plantation et d'entretien, de manière à favoriser une meilleure croissance des arbres et permettre au système racinaire de se développer adéquatement.
- ✚ 4. Agir activement contre les maladies et les insectes ravageurs nuisibles présents pour le couvert végétal du territoire (ex. : agrile du frêne, longicorne étoilé/asiatique).
- ✚ 5. Poursuivre le plan d'action et un inventaire des méthodes de prévention et des traitements adéquats, afin de contrer rapidement et efficacement d'éventuelles infestations : coupe, transport et élimination du bois infesté.
- ✚ 6. Favoriser la diversité des espèces d'arbres de façon à consolider un couvert végétal résistant et de qualité.
- ✚ 7. Étudier l'opportunité de mettre en place un programme d'aide aux citoyens.

✚ Court terme (0-5 ans) ✚ Moyen terme (5-10 ans) ✚ En continu

4

Actions

Assurer la prise de décisions et la planification des actions sur la base d'une connaissance juste et approfondie de la forêt urbaine et de ses particularités

- ✚ 1. Identifier et prioriser les secteurs considérés comme des îlots de chaleur urbains.
- ✚ 2. Inventorier les arbres du domaine public et documenter ceux du domaine privé afin de maintenir à jour une base de données géoréférencées.
- ✚ 3. Développer des programmes de plantation basés sur les inventaires afin de favoriser la diversité des espèces à planter.
- ✚ 4. Mettre en place et assurer la mise à jour de l'inventaire des boisés urbains municipaux afin de les protéger et de les mettre en valeur.
- ✚ 5. Identifier et protéger les arbres remarquables et de grand intérêt, soit un arbre qui se distingue par sa dimension, sa rareté, sa position, son âge ou encore par sa force symbolique.
- ✚ 6. Développer un plan arboricole d'entretien et de surveillance des arbres sur le domaine public.
- ✚ 7. Approfondir les connaissances techniques relatives aux arbres.

✚ Court terme (0-5 ans) ✚ Moyen terme (5-10 ans) ✚ En continu

5

Actions

Bonifier le cadre légal de compétence municipale relativement à la préservation et à la plantation des arbres

- ✚ 1. Adapter la réglementation concernant l'abattage afin d'assurer le remplacement des arbres abattus.
- ✚ 2. Inviter les citoyens à maintenir le nombre minimal d'arbres requis par terrain.
- ✚ 3. Promouvoir la réglementation afin d'augmenter le nombre d'arbres plantés lors de projet de développement et de redéveloppement.
- ✚ 4. Modifier les normes d'aménagement des terrains permettant de réduire les surfaces imperméables dans les projets de développement et de redéveloppement.
- ✚ 5. Modifier la réglementation liée aux exigences de cases de stationnement afin d'augmenter les îlots de verdure pour la plantation d'arbres.
- ✚ 6. Réglementer la plantation d'arbre envahissant ou à risque d'envahissement.

✚ Court terme (0-5 ans) ✚ Moyen terme (5-10 ans) ✚ En continu

6

Actions

Engager la municipalité, les citoyens, les organismes et entreprises à la protection et à la gestion des arbres

- ✚ 1. Préparer et mettre en œuvre un plan de communication visant la sensibilisation de la communauté à l'importance de l'arbre.
- ✚ 2. Diffuser la réglementation sur l'abattage et sur la plantation des arbres et maintenir les efforts quant à son application.
- ✚ 3. Améliorer la réglementation sur la protection des arbres lors de travaux de construction.
- ✚ 4. Mettre sur pied un programme d'information et de sensibilisation sur la plantation et l'entretien des arbres.
- ✚ 5. Mettre en ligne un formulaire pour l'identification des arbres sur le domaine privé ainsi qu'un répertoire des arbres remarquables et commémoratifs sur tout le territoire.
- ✚ 6. Étudier l'opportunité de la mise en place d'un programme de plantation d'arbres pour célébrer une naissance ou pour perpétuer la mémoire d'un être cher.
- ✚ 7. Promouvoir les programmes de distribution d'arbres.
- ✚ 8. Diffuser la *Politique de l'arbre*.

✚ Court terme (0-5 ans) ✚ Moyen terme (5-10 ans) ✚ En continu

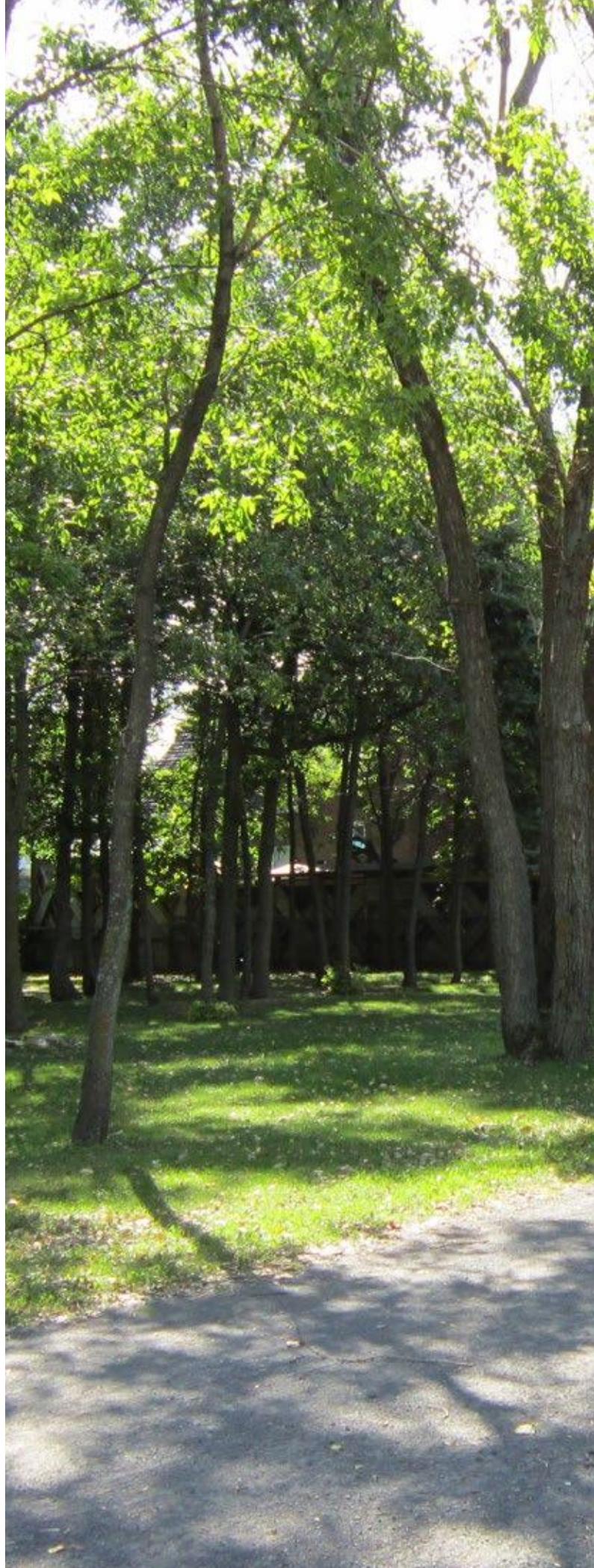
Conclusion

Par cette politique, la Ville de Longueuil désire affirmer son engagement et utiliser cette infrastructure verte que constitue l'arbre afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens. Dans un contexte de plus en plus urbain, il est essentiel que les citoyens et l'administration municipale s'engagent à améliorer la situation arboricole de leur milieu.

À cet effet, il est nécessaire d'augmenter le nombre d'arbres sur notre territoire pour bonifier la biodiversité et placer l'arbre existant au sommet de la chaîne décisionnelle afin de lutter efficacement contre la création d'îlots de chaleur urbains.

La *Politique de l'arbre* de la Ville de Longueuil énonce les principes et les orientations qui influenceront, à l'avenir, la vision de la planification du territoire. Ainsi, par cette politique, la Ville s'engage à consolider l'expertise municipale en matière de gestion du patrimoine arboricole, à améliorer les outils de planification du territoire et des règlements d'urbanisme et à s'associer aux citoyens afin d'accroître la canopée arboricole.

Afin d'assurer un suivi actif avec les citoyens et à la suite des engagements énoncés par la *Politique de l'arbre*, la Ville de Longueuil s'engage à élaborer un guide municipal du choix d'arbres à planter et à offrir une large diversité d'essences selon les particularités de notre territoire. Ce guide inclura les meilleures pratiques de plantation, d'entretien et de protection des arbres, afin de garantir l'épanouissement complet de notre arborescence et d'augmenter sainement la canopée urbaine.



A photograph of a paved path in a park. The path is made of asphalt and is surrounded by lush green grass and numerous trees. The trees have dense green foliage, and their shadows are cast onto the path and the grass. The lighting is bright, suggesting a sunny day. In the background, some buildings and a blue car are partially visible through the trees.

**Garantir l'épanouissement
complet de notre
arborescence et
augmenter sainement
la canopée urbaine.**

Bibliographie

- ARBOQUÉBEC. *Importance de nos arbres*, [En ligne], <http://arboquebec.com/importance>
- BUSSIÈRES, Guy. *Fonctions de l'arbre en milieu urbain*, Université de Laval, Québec, 2006.
- FONDATION DAVID SUZUKI. *Les infrastructures vertes, Un outil d'adaptation aux changements climatiques pour le Grand Montréal*, Novembre 2015.
- GILLIG, Charles-Maternelle. *L'arbre en milieu urbain. Conception et réalisation de plantations*, 2008.
- LESSARD et BOULFROY, E. *Les rôles de l'arbre en ville*, Centre collégial de transfert de technologie en foresterie de Sainte-Foy (CERFO), Québec, 2008, 21 p.
- LÉVESQUE, Micheline et DUMONT, Bertrand. *Arbres pour les municipalités du Québec et de l'est de l'Ontario – Tome I et II*, L'Île-Perrot, Solutions alternatives Environnement et Horti Média, 2014, 205 p. et 269 p.
- MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMOT) et Ouranos. *Élaborer un plan d'adaptation aux changements climatiques : Guide destiné au milieu municipal québécois*, Montréal (Québec), 2010, 48 p., [En ligne], http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/amenagement_territoire/documentation/plan_adaptation_changement_climatique.pdf (Page consultée le 11 janvier 2017)
- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE. Environnement et Lutte contre les changements climatiques, *Plus d'arbres pour un air plus sain*, [En ligne], <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/capsules/capsule5.pdf> (Page consultée le 13 décembre 2016)
- PROJET INITIÉ PAR LE CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC (CIFQ). *Les rôles de l'arbre en ville*, [En ligne], <http://www.crecn.qc.ca/commission/pdf/cifq-arbreenville.pdf>
- ROCRAY, Paul-Émile. *Fondation canadienne de l'arbre*, Georgia University, Michigan State University, Urban Forestry, US Forest Service, Evergreen.
- SOCIÉTÉ DE L'ARBRE DU QUÉBEC. *Des arbres pour vivre en santé*, Québec, 1998, 20 p.
- VILLE DE LONGUEUIL. *Plan de Mobilité active*, 2013.
- VILLE DE LONGUEUIL. *Plan stratégique de développement durable*, 2013.
- VILLE DE LONGUEUIL. Direction du génie – Environnement et architecture de paysage, *La politique administrative sur les arbres publics*, 2009.
- VILLE DE LONGUEUIL. Direction du génie – Environnement et architecture de paysage, *L'arbre composant du développement durable*, 2009.
- VILLE DE LONGUEUIL. *Code vert municipal*, 1990.
- VILLE DE LONGUEUIL. *Plan stratégique de développement durable*, 2013.
- VILLE DE MONTRÉAL. *La nature en ville*, [En ligne], http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7377,91133580&_dad=portal&_schema=PORTAL
- VILLE DE MONTRÉAL. Direction des grands parcs et du verdissement, *Plan d'action canopée 2012-2021*, [En ligne], http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/grands_parcs_fr/media/documents/pac_juin_2012_final.pdf, (Page consultée le 11 janvier 2017)
- ZUPANCIC, Tara and BULTHUIS, Mike. *The impact of green space on heat and air pollution in Urban communities: a meta-narrative systematic review*, March 2015.





Parc de l'Île-Charron

Publié par la Ville de Longueuil
JUN 2018

longueuil